

**La Commune de Dour recherche pour son service Travaux
un agent technique pour entrée immédiate
et constitution d'une réserve de recrutement**

Profil demandé

- Avoir un esprit d'analyse et de synthèse ;
- Avoir une bonne connaissance technique et d'analyse liées à la gestion de projets techniques ;
- Posséder des capacités de communication, de concertation et d'organisation du travail ;
- Savoir se servir des outils informatiques liés à la fonction ;
- Démontrer des capacités pour le travail en équipe ;
- Etre ouvert et avoir le contact humain facile ;
- Etre titulaire du permis B sans restriction ;
- Etre disposé à se former ;
- Faire preuve de disponibilité.

Description de fonction

La personne qui occupera cette fonction sera chargée notamment et principalement :

- de la gestion et de la surveillance des chantiers des gestionnaires de câbles et canalisations (gaz, électricité, ...) ;
- de la gestion et du suivi de dossiers et de projets (voirie, bâtiment, cahier des charges, plans, ...) ;
- de la préparation des dossiers de travaux à porter à la délibération du collège avec un rapport motivé à soumettre au supérieur hiérarchique ;
- des contacts avec les entreprises d'impétrants ou adjudicataires de travaux communaux ;
- du suivi des divers dossiers.

Conditions

1. Etre belge ou citoyen d'un pays membre de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse ;
2. Etre de bonnes conduites, vie et mœurs et jouir des droits civils et politiques ;
3. Etre titulaire :
 - d'un diplôme de l'enseignement technique secondaire supérieur (E.T.S.S. ou C.T.S.S.) se rapportant à la spécialité de l'emploi qui est à conférer (les candidats titulaires d'un autre CESS et suivant les cours de bachelier en construction ou travaux publics sont autorisés à postuler)
 - OU d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court technique option construction, travaux publics ou géomètre
4. Posséder le permis de conduire B sans restriction ;
5. Satisfaire aux épreuves :
 - Pour les candidats détenteurs d'un diplôme de l'enseignement technique secondaire supérieur :
Epreuves écrites :
 1. Rapport sur un sujet d'ordre technique du niveau de l'enseignement précité avec cotation de l'orthographe ;
 2. Connaissances liées à la fonction ;
 3. Epreuve orale : Entretien permettant d'évaluer vos aptitudes à exercer la fonction (aptitude à diriger, organiser et coordonner l'activité d'un service).
Pour être déclarés admissibles, vous devez obtenir au moins 50 % des points à chacune des trois épreuves précitées et au minimum, 60 % au total général des épreuves.
 - Pour les candidats détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur technique de type court en construction, travaux publics ou géomètre :
Epreuves écrites :
 1. Rapport sur un sujet d'ordre technique niveau bachelier avec cotation de l'orthographe
 2. Connaissances liées à la fonction ;

3. Epreuve orale : Entretien permettant d'évaluer vos aptitudes à exercer la fonction (aptitude à diriger, organiser et coordonner l'activité d'un service).

Pour être déclarés admissibles, vous devez obtenir au moins 50 % des points à chacune des trois épreuves précitées et au minimum, 60 % au total général des épreuves.

Intéressé(e) ?

Envoyez, **pour le 30 juin 2022 au plus tard**, avec la mention « **Recrutement agent technique** » votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, d'un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois, d'une copie de votre diplôme, d'une copie recto-verso de votre carte d'identité et de votre permis de conduire à Mr. Carlo DI ANTONIO, Bourgmestre, Grand Place, 1 à 7370 Dour, le tout **sous pli recommandé**.

Tél. pour renseignements éventuels : 065/52.96.72 (Madame Sarah D'ARCANGELO, service GRH).